



DÉCISION  
de versement d'une aide à la transformation  
numérique - ETS DUTREIX

Communauté urbaine

Haute-Auvergne et  
Dordogne-Périgord  
Aude des Charentes

Le PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

WU le règlement n°2023/535/UE de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application

des articles 107 et 208 du traité sur le fonctionnement

européen concernant la transformation

numérique - ETS DUTREIX

WU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2 et L322-3

WU la délibération n°3/2 du 27 avril 2023 portant sur l'évaluation du dispositif d'aide à la

transformation numérique des entreprises.

WU la convention d'aide à la mise en œuvre du SODEET concernant le dispositif d'aide à la

transformation numérique.

WU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise ETS DUTREIX.

WU l'avis simple de la commission ministérielle dans du DR octobre 2023.

CONSIDÉRANT que la société publie à travers ce projet de transformation numérique, le

but de mettre en place un système de gestion de sa relation clients (CRM) afin de

améliorer son activité commerciale.

CONSIDÉRANT que l'acte financier est évalué à hauteur de 50 % des dépenses HT

éligibles-totales, cette assistance ne pouvant être supérieure à 60 000€ HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 1 484 €, en

application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 1 484\*50 % = 742 €.

#### DÉCISION

D'attribuer à l'entreprise ETS DUTREIX, dont le siège est situé 21, rue de Marne - 12 rue Sainte

Emilie (42000) Limoges, une aide financière d'un montant maximum de 742 €.

De signer la convention de financement et de faire parvenir à l'ensemble, à l'attention

avec l'entreprise ETS DUTREIX, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,

d'épauler les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges le 15 Décembre 2023

La Présidente de Limoges Métropole,

Chloé GOURGON

Attestation de dépense - Modèle de dépense

Document n°27681.pdf

Document n°27681.pdf